

Élections 2013 au Liban : toujours la même histoire ?

Le pays restera séquestré par la politique des blocs qui a généré tant de problèmes depuis 2005 : blocage institutionnel et tension politique provoquant des éclats de violence périodiques.

Amaia Goenaga

L'année 2013 se présente compliquée pour le Liban. Le pays traverse un moment délicat sur le plan socio politique, en partie en raison de l'onde expansive de la crise syrienne et, en partie, du fait des dysfonctionnements propres de son modèle. De plus, la conjoncture économique est très mauvaise et elle menace de devenir un facteur ajouté de déstabilisation sociale. Dans ce contexte, le Liban se prépare pour un nouveau rendez-vous électoral au printemps prochain. Si, comme il est prévisible, les élections sont convoquées sans réformes importantes du système électoral, la clé de la future majorité parlementaire tiendra à une poignée de sièges. La loi électorale et les accords pré-électoraux seront essentiels, au moment de déterminer qui remportera ces sièges, la coalition du 14 Mars (14M) ou celle du 8 Mars (8M), deux coalitions multiconfessionnelles qui dominent la scène politique libanaise depuis 2005. Grosso modo, le 14M, dirigé par la famille Hariri, se définit par son opposition au régime syrien et sa traditionnelle influence sur le Liban. Le 8M, dirigé par le Hezbollah, se définit par son opposition à l'interventionnisme occidental au Liban et par son alliance avec le régime de Bashar al Assad. Depuis juillet 2010, le gouvernement est dirigé par des membres du 8M.

Pour une réforme de la loi électorale

Conscients de ce fait, cela fait des mois que la réforme de la loi électorale est devenue un sujet central dans la vie politique nationale.

Le Liban est, depuis les années vingt, une république parlementaire qui, sauf pendant la guerre civile (1975-1991), a convoqué des élections législatives régulièrement. Ainsi, le pays a souvent été catalogué comme l'unique démocratie arabe. Cependant, le système électoral libanais présente de graves déficiences démocratiques, il atrophie la représentativité du citoyen et il limite la concurrence politique, en contribuant à la perpétuation des élites traditionnelles dans les institutions.

Le Liban présente une particularité : un système politico-institutionnel confessionnel. L'État reconnaît 18 confessions religieuses et les postes politiques et institutionnels se distribuent, théoriquement, de façon pro-

portionnelle entre ses communautés religieuses les plus importantes. En ce qui concerne le Parlement, depuis 1991, il est constitué de 128 sièges, divisés à 50 % entre Chrétiens et Musulmans. Ensuite, Chrétiens et Musulmans partagent leurs 64 sièges entre leurs principaux groupes confessionnels. En théorie, la distribution des sièges doit refléter la réalité démographique des différents groupes confessionnels du pays, mais, en pratique, il existe une certaine disproportion qui favorise certains groupes confessionnels. Les communautés chrétiennes sont surreprésentées, ainsi que les druses et les alaouites.

De ce fait, il est probable que le dysfonctionnement soit en réalité plus grand, étant donné que les données proviennent des listes électorales et non d'un recensement démographique sérieux. Les autorités libanaises n'ont réalisé aucun recensement officiel de la population depuis 1932. Selon les estimations des experts, actuellement, les Sunnites et les Chiites représenteraient entre 60 % et 65 % de la population résidant dans le pays.

De la même façon, l'inscription du citoyen sur les listes électorales est très problématique. Au Liban, le citoyen doit s'inscrire sur les listes de sa « localité d'origine » et non là où il réside. Cette « localité d'origine » est en réalité le lieu de provenance de chaque famille, établi sous le mandat français en 1924. Évidemment, les mouvements de population ont été énormes depuis lors, ce qui provoque de sérieux dysfonctionnements. D'un côté, la représentation régionale au Parlement ne s'ajuste pas à la véritable distribution de population dans le pays. Tandis que 1,5 millions de personnes vivent à Beyrouth, en 2009 il n'y avait que 430 000 électeurs enregistrés. Ceci signifie que la capitale, où habite presque la moitié de la population du Liban, apporte uniquement 19 des 128 sièges du Parlement. D'un autre côté, la plupart des citoyens ne votent pas pour les responsables de la gestion du lieu où ils habitent.

En ce qui concerne le système de scrutin, au Liban, on a toujours appliqué un système uninominal et majoritaire. L'électeur doit voter pour le nombre de sièges correspondant à la circonscription, quelle que soit sa confession (le vote n'est pas confessionnel). Le nombre de sièges de la circonscription dépendra de sa taille, de sa densité démographique et de sa distribution confessionnelle. Les

candidats ont le droit de présenter leur candidature à l'intérieur d'une liste ou de façon indépendante. L'électeur, de son côté, est libre de voter pour une liste préétablie ou de réaliser sa propre liste, pour autant que celle-ci respecte le nombre et la distribution confessionnelle assignée par la loi électorale à sa circonscription. Cependant, suivant les logiques socio-politiques propres du pays, les Libanais ont tendance à voter pour la liste où participe leur candidat préféré, sans accorder d'importance aux autres. Ceci, ajouté à l'application du système majoritaire, limite la compétitivité à l'intérieur d'une même circonscription, puisque la liste du candidat plus fort remporte normalement tous les sièges. Dans les régions présentant des leaderships politiques forts, la compétitivité tend au minimum. En 2005, 20 % des candidats furent élus sans aucune concurrence. Donc, les possibilités des candidats indépendants sont très réduites et le vote des minorités, qu'elles soient confessionnelles ou idéologiques, perd toute sa valeur.

Tout ceci fait de la taille de la circonscription, un élément clé du résultat électoral. Ainsi, il s'agit peut-être là du sujet le plus controversé et changeant du système électoral libanais. La loi électorale est modifiée assidument pour adapter la taille des circonscriptions aux intérêts de l'élite politique dominante. Administrativement, le Liban est divisé en huit *mohafazat* (régions), subdivisées en 26 *cazas* (provinces). Les régions sont des territoires hétérogènes dans tous les sens, tandis que la province est une réalité géographique plus homogène au niveau communautaire et politique, avec des élites locales qui dominent la zone souvent de façon pseudo-féodale. Ainsi, plus la circonscription est petite, plus l'incidence du facteur confessionnel est grande, ainsi que les dites logiques pseudo-féodales. Certaines confessions et, surtout, certains leaders, dépendent de ce que les régions sous leur contrôle soient des circonscriptions indépendantes, pour garantir leur présence au Parlement.

À ces disfonctionnements s'ajoutent d'autres genres de problèmes comme l'âge minimum de vote à 21 ans, l'absence de normalisation des bulletins de vote, et toute une série d'irrégularités commises avec une totale impunité au cours du processus électoral.

Le système électoral libanais présente, donc, de notables déficiences démocratiques. Une réforme est urgente pour mettre fin au monopole de la représentation de certaines familles et groupes politiques, facilitant l'entrée dans le jeu politique de nouveaux acteurs. Dans ce sens, l'adoption d'un système proportionnel et l'accroissement de la taille des circonscriptions devraient être une priorité. Ces éléments offriraient une plus grande représentativité à l'individu, en diluant le poids du facteur sectaire, des structures de pouvoir régionales et des politiques clientélistes sur lesquelles reposent ces structures. Cela obligerait la classe politique à élargir ses vues, à établir de véritables programmes et à développer des politiques pour l'ensemble des citoyens et non seulement pour leurs bases,

Distribution des sièges par groupes confessionnels

Groupes confessionnels	sièges	% de sièges sur 128 (% sur 64)	% communautaire par électeurs enregistrés 2005
Musulmans	54	50	>59,5
Sunnites	27	21 (12,1)	26,60
Chiïtes	27	21 (42,1)	26,30
Druses	8	6,2 (12,5)	5,60
Alaouites	2	1,5 (3,1)	0,80
Chrétiens	64	50	>39,9
Maronites	34	26,5 (53,1)	21,80
GRC-Orthodoxes	14	10,9 (21,8)	7,70
GRC-Catholiques	8	6,2 (12,5)	5,10
Arméniens-Orthodoxes	5	3,9 (7,8)	2,90
Arméniens-Catholiques	1	0,7 (1,5)	0,60
Protestants	1	0,7 (1,5)	0,60
Autres	1	0,7 (1,5)	1,30

comme c'est le cas. Il existe d'autres recommandations importantes : le changement du modèle d'inscription, l'abaissement de l'âge de vote à 18 ans, la normalisation des bulletins de vote, la création d'un conseil électoral indépendant, le contrôle des coûts de campagne ou d'offrir à la diaspora la possibilité de voter dans les ambassades.

En août, le gouvernement présenta un projet de loi électorale qui recueille certaines des recommandations citées. D'un côté, elle proposait l'accroissement de la taille des circonscriptions électorales en divisant le pays en 13 circonscriptions plus une, en représentation de la diaspora, qui aurait pour la première fois, la possibilité de voter sur son lieu de résidence (la loi électorale de 2009 divisait le pays en 26 circonscriptions). D'un autre côté, elle proposait l'adoption d'un système électoral proportionnel. La possibilité de voter à l'étranger a été approuvée. Cependant, l'adoption d'un système proportionnel et la plus grande taille des circonscriptions ont été totalement rejetées par l'opposition du 14M et par le leader druse Walid Joumblatt, qui s'auto-définit comme indépendant. Ils allèguent que la proposition du gouvernement nuit à la représentativité politique des minorités confessionnelles, favorisant les deux grands partis chiïtes qui dirigent le gouvernement, Amal et le Hezbollah.

Au vu de la forte division à ce sujet, le plus probable est que la classe politique arrive à un accord minimum pour retoucher légèrement la loi de 2009, annulant ainsi toute lueur de changement réel. On prévoit donc un résultat électoral très semblable à celui de 2009 : un Parlement divisé en deux grands blocs avec une distribution des forces très égalitaire, où quelques sièges donneront une légère majorité à l'un des deux blocs. Ceci signifie que le Liban restera séquestré par la politique des blocs qui a généré tant de problèmes dans le pays depuis 2005 : blocage institutionnel constant, activité législative minimum, tension politique permanente provoquant des éclats de violence périodiques... Tout cela au milieu d'une conjoncture régionale hautement dangereuse pour le Liban. ■